

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2020

<p>Département HAUTE-SAÔNE</p> <p>Arrondissement de VESOUL</p> <p>Canton de MARNAY</p> <p>Nombre de membres 15</p> <p>Nombre de Présents 14</p> <p>Date de convocation 16/10/2020</p> <p>Date affichage 27/10/2020</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE Des délibérations du Conseil Municipal De la commune d'ETUZ</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Séance du 26 octobre 2020</u></b></p> <p>L'an deux mille vingt, le vingt-six octobre, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Hervé TABOURNOT.</p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient présents</u> :</p> <p>Messieurs : H. TABOURNOT, G. GERMAIN, C. BOURIOT, P. JEANNEY, J-B LETOUBLON, H. MEDINA, J-M ROZAI, A. VILLARD.</p> <p>Mme(s) : G. JACCOUD, A. BERNIER, S. DUGAST, M. IACOVELLI, N. PELLETIER, L. SANCEY</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme PICHOT (donne pouvoir à Mme Jaccoud)</p> <p><u>Absents</u> : /</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Magalie IACOVELLI</p>
--	---

## 1) devis vitraux église Cussey

La Commune de Cussey-sur-l'Ognon nous a fait parvenir un devis concernant des grilles de protection pour les vitraux de l'Eglise (établissement en copropriété avec la commune d'Etuz). En effet, la réfection des vitraux a été en grande partie financée par l'association de Amis de l'Eglise et il semble opportun de protéger ce travail. L'opération serait financée pour moitié par l'Association des Amis de l'Eglise et pour l'autre moitié par les deux communes (sachant que le financement d'Etuz s'élèverait aux 2/5 de ces 50%). 2 options ont été envisagée : l'une avec des grilles galvanisées, l'autre avec des grilles cuivrées. La Commune de Cussey a déjà délibéré en faveur de la protection en cuivre et attend la validation d'Etuz. Le devis s'élèverait à 5420€ HT soit 2710€ à partager entre les deux communes soit : 1084€ HT à la charge d'Etuz (2/5).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider le devis avec protections en cuivre d'un montant total de 5420€ HT.

## 2) devis logiciel cimetière Cussey

Afin de permettre une gestion et un suivi plus aisé du cimetière, la commune de Cussey souhaite faire l'acquisition d'un logiciel. La commune d'Etuz en étant co-proprétaire (avec une participation de 2/5 aux dépenses), elle est invitée à se prononcer sur le choix de ce dernier. En décembre 2017, un devis avait été présenté par la commune de Cussey s'élevant à environ 8700€ TTC et une maintenance de 320€/ an, la commune d'Etuz avait rejeté la proposition. Aujourd'hui, le devis proposé provient de l'entreprise Berger-Levrault pour un montant de 1252€ HT pour une licence de 4 ans et la possibilité pour Etuz de consulter à distance les données. Le coût pour Etuz serait donc de 500.80€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider le devis proposé par la société Berger-Levrault.

### **3) Amortissement tracteur**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'étaler l'amortissement de l'achat du tracteur sur 5 ans (soit 3600€ par an).

### **4) Annulation Cadhoc personnel**

M. le Maire explique : en 2015, il a été décidé d'attribuer au personnel communal des chèques Cadhoc pour chaque enfant à la période de Noël (le montant était de 50€/enfants) (en compensation d'une prime de fin d'année non existante dans la fonction publique territoriale).

Or, en décembre 2016, le RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) a été validé avec ses deux volets : IFSE : l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (versement mensuel) et CIA : Complément Indemnitare Annuel (versement annuel en fin d'année).

L'application du volet CIA a débuté fin 2019.

Après discussion avec le personnel communal il est envisagé de supprimer les chèques Cadhoc, compensés par le versement du CIA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'annulation des chèques Cadhoc de Noël pour les enfants du personnel.

### **5) vente remorque communale**

Du 5 octobre au 26 octobre 18h a eu lieu la mise en vente avec proposition sous pli cacheté de la remorque communale. 2 propositions sont parvenues en Mairie.

Après ouverture des plis, la proposition la mieux-disante a été faite par Mme Frelin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer la vente de la remorque communale à Mme Frelin, pour la somme proposée, soit 920€.

### **6) Questions diverses**

- Spectacle de Noël : pour le moment la date prévue est le dimanche 13 décembre, le coût du spectacle de magie serait de 900€, sous réserve des conditions sanitaires. Le Conseil se donne la date butoir du 15 novembre pour décider du maintien ou non du spectacle.
- Aménagement place centrale : ce projet est un objectif du présent mandat. Le gouvernement lance le projet « petites villes de demain » pour lequel des financements peuvent être demandés. Une lettre sera envoyée prochainement à Mme la Préfète.
- Projet utilisation ancienne école primaire : un projet privé a été soumis à M. le Maire qui en informe le Conseil.

**Fin de séance : 21h04**